

Sociologie des professions

CLAUDE DUBAR, PIERRE TRIPIER,
VALÉRIE BOUSSARD

Sociologie des professions

4^e édition

ARMAND COLIN

Collection U

Sociologie

Fondée par Henri Mendras et dirigée par Patrick Le Galès et Marco Oberti

Illustration de couverture : © Kurhan - Fotolia

Maquette de couverture : L'Agence libre

Mise en page : Belle Page

<p>Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.</p> <p>Le Code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements</p>	 <p>DANGER LE PHOTOCOPIAGE TUE LE LIVRE</p>	<p>d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.</p> <p>Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).</p>
--	--	--

© Armand Colin, Paris, 2015 pour cette 4^e édition

Armand Colin est une marque de
Dunod Éditeur, 5 rue Laromiguière, 75005 Paris

ISBN 978-2-200-60302-1

www.armand-colin.com

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2^o et 3^o a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Les auteurs

Claude Dubar, professeur de sociologie émérite à l'université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, ancien directeur du laboratoire Printemps (Professions-Institutions-Temporalités) associé au CNRS. Il est l'auteur de *La Socialisation, construction des identités sociales et professionnelles* (Armand Colin, collection U, 5^e édition, 2015), de *La Formation professionnelle continue* (Repères, La Découverte, 6^e édition, 2015), de *La Crise des identités* (PUF, 4^e édition, 2010) et, avec Didier Demazière, de *Analyser les entretiens biographiques. L'exemple des récits d'insertion* (Presses universitaires de Laval, 2^e édition, 2004).

Pierre Tripier, professeur de sociologie émérite à l'université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, membre du laboratoire Printemps et auteur de *Du travail à l'emploi. Paradigmes, idéologies, interactions* (Presses de l'Université Libre de Bruxelles, 1991), de *Les Fondements de la sociologie* (avec Bruno Pecquignot, Nathan, 2000) et de *L'Aveuglement organisationnel* (avec Valérie Boussard et Delphine Mercier, éditions du CNRS, 2004).

Valérie Boussard, professeure de sociologie à l'université de Paris-Ouest-Nanterre-la-Défense, ancienne membre du laboratoire Printemps. Elle est l'auteure de *Sociologie de la gestion. Les faiseurs de performance* (Belin, 2008), de *L'Injonction au professionnalisme. Analyses d'une dynamique plurielle* (avec Didier Demazière et Philip Milburn, PUR, 2010) et de *L'Aveuglement organisationnel* (avec Delphine Mercier et Pierre Tripier, éditions du CNRS, 2004).

Remerciements

NOUS VOUDRIONS REMERCIER tous ceux qui nous ont aidés dans la réalisation de cette nouvelle édition en nous aidant à actualiser nos références, compléter notre présentation, clarifier notre propos et améliorer notre synthèse. Nous remercions spécialement les membres du laboratoire PRINTEMPS de Saint-Quentin-en-Yvelines qui s'est fixé comme objectif, depuis sa création en 1995, de « faire avancer la sociologie des professions ». Les débats, ateliers, recherches, colloques suivis et organisés par les trois auteurs de la présente édition au sein de ce laboratoire commun ont constitué une source essentielle d'inspiration et une incitation permanente à l'actualisation de ce livre.

Introduction générale

IL N'EXISTAIT EN FRANCE, en 1998 à la sortie de la première édition de ce livre, aucun manuel intitulé *Sociologie des professions*, contrairement à la Grande-Bretagne et aux États-Unis où il s'en publie régulièrement et depuis longtemps (le dernier paru est celui de Leicht et Fennell en 2001). À cela, plusieurs raisons.

La première tient au terme lui-même : contrairement à l'usage de ce terme en anglais, on utilise le mot *profession*, en français, dans des sens différents et apparemment hétérogènes. Depuis la « profession de foi » des moines ou des premiers communiantes jusqu'aux « Professions et Catégories Sociales » (PCS) de l'INSEE, en passant par l'expression « profession libérale » ou la « profession » comme branche professionnelle (mécanique, chimie, travail social...), sans parler des rubriques « nom, prénom, âge et profession » des questionnaires administratifs ou policiers..., les sens du terme sont, de fait, différents et il n'est pas facile d'en dégager une signification commune.

La seconde tient aux découpages et « orientations théoriques » des sous-ensembles de la sociologie. Alors qu'en France, la sociologie du travail et la sociologie des organisations possèdent une visibilité ancienne et forte (mais pas la sociologie des professions), aux États-Unis et en Grande-Bretagne la *Sociology of the Professions* (Mac Donald, 1995) existe comme sous-discipline avec ses colloques, publications, théories et controverses propres. À tel point qu'il est encore assez courant, en France, de trouver dans des travaux de recherche l'expression « sociologie anglo-saxonne des professions ».

La raison en est qu'en Angleterre, comme aux États-Unis (et dans de nombreux autres pays dits « anglo-saxons »), des législations distinguent un sous-ensemble d'activités appelées *professions* (nous écrirons désormais le terme utilisé dans ce sens en italique) dont les membres sont pourvus de droits spécifiques, tels que se constituer en association autonome et reconnue, interdire l'exercice de l'activité à ceux qui n'en sont pas membres, organiser la formation. Les autres activités sont appelées *occupations* (en italique également) et leurs membres peuvent seulement se syndiquer...

Une dernière raison tient, nous semble-t-il, à la manière dont les travaux anglais et américains traitant de ce phénomène ont été présentés, en France, dans les années 1960 et au début des années 1970. En effet, à part l'article de Jean-René Tréanton (1960), paru dans le premier numéro de la *Revue française de sociologie*, aucun ouvrage ou article n'expose ce champ de

recherche aux apprentis sociologues français. Ceux qui l'abordent, au début des années 1970 (Benguigui, 1972, Maurice, 1972, Chapoulie, 1973), le présentent d'une manière presque exclusivement critique. Ce fait a sans doute contribué au cours de ces années, fortement marquées par les retombées idéologiques de mai 1968, à une sorte de réaction de rejet de la part de beaucoup de sociologues français.

Cette période nous paraît largement révolue. Depuis le milieu des années 1980, les sociologues français redécouvrent, à la suite des travaux précurseurs de Daniel Bertaux, Jean-Michel Chapoulie, Isabelle Baszanger et d'autres, les recherches sur les groupes professionnels (incluant généralement des *professions* et des *occupations*), issues de la « tradition de Chicago » (celles de Hughes, Becker, Strauss, etc.). À la suite de synthèses de recherches sur les professions artistiques (numéro spécial de la *Revue française de sociologie* coordonné par Raymonde Moulin en 1986), les corporations « modernes » (*Le phénomène corporatiste*, Denis Segrestin, 1984), les salariés de la Marine marchande (thèse de Catherine Paradeise en 1985), les travailleurs des transports (Pierre Tripier (ed.) *Travailler dans le transport*, 1986), les recherches et les publications sur les groupes professionnels les plus divers se multiplient. Un numéro spécial de la revue québécoise *Sociologie et sociétés* est consacré, en 1988, à la sociologie des professions et réunit des contributions de sociologues francophones et anglophones. Des approches diverses s'y côtoient, mais un point de vue d'ensemble s'en dégage, privilégiant la question de la fermeture des marchés du travail. La plupart des sociologues se référant à ce point de vue préfèrent souvent appeler leur champ de recherche « sociologie des groupes professionnels », nom d'un nouveau Comité de recherche (RC52) de l'Association Internationale de Sociologie (Dubar et Lucas, eds. 1994). Des thèses consacrées à des groupes professionnels, jusque-là très ignorés des sociologues (comme les aides-soignantes – A-M Arborio; les commissaires-priseurs – A. Quémin, ou les prostituées – S. Pryen), sont soutenues ces dernières années. Deux ouvrages sur les comédiens paraissent presque simultanément (de C. Paradeise et P.-M. Menger), en 1997 et 1998. Depuis la fin des années 1990, en France, les thèses, ouvrages, articles, colloques (Menger, 2003) se sont multipliés et une communauté scientifique s'est structurée autour de la sociologie des groupes professionnels (Dubar, 2003). Enfin, l'activité de groupes de recherche sur les professions, au sein de réseaux nationaux ou internationaux, a participé à la production d'ouvrages collectifs récents (Boussard, Demazière, Milburn, 2010; Buisson-Fenet, et Le Naour, 2008; Demazière, Gadéa, 2009; Le Bianic et Vion, 2008).

On comprend qu'un besoin de synthèse ou, du moins, de mise en ordre, se fasse sentir, d'autant plus que les termes et concepts utilisés dans les travaux des sociologues français sont loin d'être harmonisés. Et d'abord qu'appellent-ils profession? Groupe professionnel? Métier? Emploi? Le problème se complique encore du fait que les termes anglais *professions*, *occupation*, *expertise* ou *competence*, qui occupent une place essentielle dans la *Sociology of the Professions* et ses théories, souvent concurrentes,

possèdent des sens différents de leurs homonymes français, ce qui engendre parfois des malentendus et contresens. Faute de posséder un vocabulaire unifié et des concepts partagés, la sociologie des professions se doit, au moins, de clarifier l'usage de ses notions essentielles...

Les définitions du terme profession

En fait, la définition même du terme *profession* constitue un sujet de controverse théorique au sein de la sociologie dite anglo-saxonne. Car certaines activités (comme l'expertise-comptable, par exemple) qui, pendant longtemps, n'ont pas été reconnues juridiquement comme des *professions* (au sens anglais) l'ont été après-guerre en Angleterre, puis, plus récemment, aux États-Unis. D'autres sont reconnues comme telles en Angleterre et pas aux États-Unis (cas des sages-femmes, par exemple). D'autres encore étaient des *professions* reconnues à une certaine époque et ne le sont plus désormais (les radiesthésistes, aux États-Unis, par exemple). On voit bien la question que posent ces variations historiques et géographiques : qu'est-ce qui fait qu'une activité de travail puisse être reconnue comme une *profession*? Qu'est-ce qui fait qu'un groupe professionnel (*Occupational group*) obtient, pour ses membres, les avantages liés au statut de *profession*? Nécessairement, les avis des sociologues, historiens ou juristes, divergent, et la question de la « définition théorique » des *professions* est au cœur de ces divergences. Celles-ci se traduisent à la fois par des définitions différentes du terme *profession*, des conceptions différentes des divers modes de régulation des activités et des interprétations différentes de la dynamique historique des groupes professionnels (Freidson, 2001).

Au départ, un certain consensus semblait pourtant exister, aux États-Unis en tout cas, sur une définition « canonique » de la *profession* que la plupart des manuels font remonter à un article de Flexner (1915) cité par Cogan (1953) et qui distingue six traits professionnels qui seraient communs à toutes les professions :

1. Les *professions* traitent d'opérations intellectuelles associées à de grandes responsabilités individuelles.
2. Leurs matériaux de base sont tirés de la science et d'un savoir théorique...
3. qui comportent des applications pratiques et utiles;
4. et sont transmissibles par un enseignement formalisé.
5. Les *professions* tendent à l'auto-organisation dans des associations;
6. et leurs membres ont une motivation altruiste.

À la question « le travail social est-il une *profession*? », Flexner, par exemple, répondait négativement car les travailleurs sociaux (*social workers*) ne possédaient pas aux États-Unis, à cette époque du moins,

l'auto-organisation et la légitimité de discipline universitaire qui caractérisent le droit ou la médecine. Tout au plus pouvait-on, selon l'auteur, considérer le travail social comme une *semi-profession*, une « *occupation* en voie de professionnalisation » (ce dernier terme acquiert, dès cette époque, une place de choix dans la sous-discipline). Les seules « vraies » *professions* étaient souvent le droit et la médecine, parfois complétées par le clergé et l'armée de métier, parce qu'elles réunissaient, à coup sûr, aux États-Unis, tous les traits précédents (savoir pratique, formation longue et théorique, association et altruisme). Les dictionnaires anglais mentionnent souvent la formule « dieu, loi et médecine » (*divinity, law and medicine*) ayant présidé au découpage des universités médiévales (théologie, droit, médecine) comme l'une des origines du terme *profession*. Ce type de raisonnement est typique de ce que Chapoulie (1973) appelle la sociologie fonctionnaliste des professions qui fut l'orientation dominante de cette sous-discipline, aux États-Unis et en Grande-Bretagne, dans les années 1930 à 1950. Dominante mais non unique, puisque les sociologues de Chicago, qualifiés souvent d'interactionnistes, n'auront de cesse, à la suite de Hughes (trad., 1996), de critiquer cette sorte d'essentialisme de la *profession*. Dominante pour un temps, puisque, après les années 1960, de nouvelles perspectives théoriques appelées parfois néo-marxistes et néo-wébériennes (mais on trouve aussi les expressions néo-fonctionnalistes, voire néo-interactionnistes) tentèrent de dépasser (au sens de *Aufgehen*) la controverse précédente et d'inscrire le débat dans une prise en compte des dimensions économiques et historiques de ce que Durkheim (1902) appelait le « fait professionnel ».

Dans la sociologie française, il n'existe aucun terme qui corresponde vraiment au terme anglais *profession*. Dans son article de 1972, Georges Benguigui remarque à quel point l'acception anglo-saxonne du terme *profession* a eu tendance à s'imposer dans la littérature sociologique française, plutôt comme repoussoir, « à côté (et, le plus souvent, en opposition) de celle de classe et de syndicat » (1972, p. 99). Pour les sociologues qui découvrent la littérature de langue anglaise, les professions de médecins et d'avocats constituent de « bons exemples » du terme anglais *profession* dont la traduction pose problème. L'expression « profession libérale » (souvent liée à l'organisation en ordre) ne convient pas strictement puisqu'un médecin ou un avocat américain ne cesse pas de faire partie de sa profession s'il n'exerce plus en « libéral » et que des professions peuvent, aux États-Unis, par exemple, n'être constituées que de salariés... Les expressions « professions établies » ou « professions organisées » (Dubar et Lucas, 1994, introduction) ne tiennent compte que de certains aspects des professions. L'expression « profession savante » pourrait mieux convenir mais certains « intellectuels » peuvent n'avoir pas réussi à se faire reconnaître comme des *professionals* (les enseignants, par exemple). Reste l'expression « profession libérale et savante » (Kramarz, 1991) qui est bien compliquée et qui n'élimine pas les imprécisions et ambiguïtés précédentes.

Qu'en est-il alors du terme français profession ? Au-delà des nuances, variables selon les dictionnaires (on remarque une forte convergence entre

le Littré, le Larousse et le Robert), on peut assez facilement repérer trois univers de signification, trois champs sémantiques, associés à trois types d'usage du terme auquel nous ajouterons un quatrième réactivé récemment par le discours managérial (cf. 4^e partie) :

1. Dans le premier sens, défini comme « action de déclarer hautement ses opinions ou croyances », le terme issu du latin *professio* est attesté, dès 1155, dans l'expression « profession de foi », au sens religieux (c'est l'acte de prononcer ses vœux, chez les Bénédictins, par exemple). Par extension, il désigna aussi, bien plus tard, une attitude politique déclarée (« Anatole France était, par profession, anticlérical »). Il s'agit toujours de « déclarer publiquement sa foi religieuse ou ses opinions politico-idéologiques ». La profession est de l'ordre du langagier, du déclaratif (littéralement professer, c'est porter en avant par la parole). Ce sens a quelque chose à voir avec celui du terme anglais *calling* (vocation) ou du terme allemand *Beruf* (métier et vocation).

La profession (sens 1) est une déclaration qui s'énonce publiquement et qui comme la vocation, est liée à des croyances idéologico-religieuses.

2. Dans le second sens, défini comme « occupation par laquelle on gagne sa vie », la profession de quelqu'un est son activité rémunérée, quelle qu'elle soit. Qu'il s'agisse d'activité indépendante, salariée, servile ou libérale, la profession est, en ce sens, « ce qui apporte la subsistance grâce à un revenu économique ». Un ouvrier spécialisé (OS), une employée de bureau, un médecin ou une femme de ménage à temps partiel ont, dans ce sens, une profession tant qu'ils ont un emploi, un revenu issu de leur travail, c'est-à-dire tant qu'ils « gagnent leur vie ».

La profession (sens 2) est le travail que l'on fait, l'emploi que l'on occupe, dès lors qu'il permet d'en vivre grâce à un revenu. La « mère de famille » est dite « sans profession » parce que son travail est gratuit. Le chômeur est « sans profession » parce que chercher du travail n'est pas un emploi (mais il peut se définir par la profession de son dernier emploi...).

3. Dans le troisième sens, défini comme « ensemble des personnes exerçant un même métier », le sens du terme profession est proche de celui de corporation ou de groupe professionnel désignant l'ensemble de ceux qui ont le même « nom de métier » ou le même statut professionnel.

Les mineurs, les chauffeurs routiers, les enseignants, les ingénieurs, les chirurgiens, les artistes, etc., constituent, en ce sens, des professions (sens 3) parce qu'ils constituent des groupes ou des catégories de gens faisant le même métier qui a un nom, une identité au sens nominal. Il est ici très difficile de faire l'inventaire des « noms de métier » ou des « catégories légitimes » et de saisir les modes ou principes de catégorisation sociologique des groupes professionnels. Il existe en France des manières très diverses de « déclarer sa profession » (Kramarz, 1991). Les salariés de Renault, les agents EDF, les fonctionnaires de l'État, les « hors-statuts » des administrations, les intermittents du spectacle ou du nucléaire ne sont pas désignés par

des « noms de métier ». Ne forment-ils pas, cependant, des groupes professionnels? *La profession (sens 3) est donc l'ensemble des personnes désignées (et se désignant) par le même nom de métier au sens large d'activité semblable.*

Ajoutons, que le terme profession désigne de plus en plus souvent, en France, depuis la généralisation de la négociation sociale, entre les « partenaires sociaux » (syndicats et patronat), la branche professionnelle réunissant tous ceux (salariés, indépendants et patrons) qui travaillent dans le même secteur (transport routier, chimie, grande distribution ou impôts) et donc font partie de la même profession (on retrouve ici le sens 3) en se reconnaissant dans les mêmes représentants patronaux ou syndicaux. Contrairement à l'assertion de Benguigui, le terme profession, en ce sens, en France, ne s'oppose pas du tout, au contraire, au terme syndicat qui est souvent associé au prédicat « professionnel ». On est donc loin, en France, de l'opposition, fréquente aux États-Unis, entre les *professions* organisées en associations et les *occupations* qui n'ont droit qu'aux syndicats. Cette acception du terme français profession est d'ailleurs à la base d'une sous-discipline des sciences sociales appelée, presque partout dans le monde, *Industrial Relations* que les Français ont significativement traduite par « relations professionnelles ».

4. Il faut, pensons-nous, ajouter un quatrième champ sémantique aux trois précédents en prenant en compte les usages de l'adjectif « professionnel ». Car n'est pas seulement « professionnel » celui qui se déclare tel (sens 1 : certains peuvent ne pas être reconnus comme tels), ni celui qui occupe un emploi (sens 2 : cf. le politicien ou le joueur de boules professionnel) ni celui qui est membre d'un groupe ayant le même nom de métier (sens 3). *La profession (sens 4) est une fonction, une compétence reconnue au sein d'une organisation : le terme « reconnaissance » est au cœur de ce dernier univers de signification récemment remis à l'ordre du jour par le discours politique (cf. chapitre 13).*

On voit l'extrême extension des sens du terme profession en français. En passant du nom commun à l'adjectif, on perçoit mieux encore où réside l'ambiguïté des usages. Car le qualificatif de « professionnel » n'a pas le même sens selon qu'il s'oppose à « amateur » et « bénévole » et qu'il renvoie au fait de « gagner ou non sa vie » (sens 2 d'emploi) ou qu'il s'oppose à « débutant » ou « apprenti » et qu'il renvoie au fait d'être ou non complètement intégré au groupe, confirmé dans son métier, expérimenté dans son activité qualifiée, reconnu par les partenaires de son activité (sens 4 de fonction reconnue) et pas seulement par soi-même (sens 1 d'identité déclarée). Être un « pro », dans le langage courant, c'est être expérimenté, reconnu, expert « dans son art ». Mais, on peut être un « pro » et « ne pas être professionnel » (sens 2) parce que son sport, par exemple, reste une discipline d'amateur (comme le rugby, jusqu'à très récemment, en France) ou que son activité n'est pas rémunérée (comme les militants par exemple). Inversement, on peut être qualifié de « débutant professionnel » si l'on

gagne sa vie avec une activité, un emploi que l'on ne maîtrise pas bien et qui ne sert pas à s'identifier...

Cette polysémie est évidemment favorable à toutes les manipulations symboliques comme on le verra dans le chapitre 13 de cet ouvrage, à travers le passage récent, en France, du « travailleur qualifié » au « professionnel compétent » qui met désormais l'accent sur la fonction pour laquelle on a été recruté et sur les qualités personnelles qu'on vous reconnaît. Le problème se complique encore si l'on se souvient que « métier » vient du latin *ministerium* qui veut dire « service » (« ministère ») et que l'on peut « se déclarer au service de » (sens 1) quelqu'un ou de quelque chose (une « personne » ou une « cause ») en étant bénévole, militant, engagé, mobilisé, « motivé » comme on dit aujourd'hui, sans « gagner sa vie » (sens 2), et sans être reconnu comme tel (par un salaire), mais en se sentant appartenir au groupe de ceux qui font la même chose (sens 3) et en étant reconnu compétent par tous ceux à qui on a affaire (sens 4).

Nous résumerons par un schéma qui sera justifié, espérons-le, tout au long de ce livre, le parti pris terminologique que nous avons adopté et qui consiste à tenter de spécifier quatre sens différents du terme français « profession » correspondant à quatre contextes d'utilisation du terme, mais aussi à quatre points de vue différents sur l'activité de travail. On découvrira, chemin faisant, à quel point chacun de ces sens est lié à des qualificatifs (qualification, compétence, etc.) ayant des significations différentes qui engagent souvent de véritables conceptions du monde (du travail mais aussi de l'organisation, du marché et de la société tout entière).

Le terme « Profession » : quatre sens = quatre points de vue

PROFESSION = DÉCLARATION	PROFESSION = FONCTION
Vocation professionnelle affirmée (sens 1)	Position, compétence reconnue (sens 4)
PROFESSION = MÉTIER	PROFESSION = EMPLOI
Groupe professionnel (sens 3)	Classification professionnelle (sens 2)

Le lecteur peut se livrer au petit jeu consistant à tenter de définir son activité professionnelle (s'il en a une...) de quatre points de vue successifs, soit comme profession déclarée (au recensement, par exemple « enseignant chercheur »), soit comme spécialité considérée comme un métier (par exemple, « sociologue »), soit comme un emploi (un grade s'il est fonctionnaire ou ce qui est inscrit sur sa feuille de paie, par exemple « maître de conférences ») et, enfin, par la fonction qu'il remplit et pour laquelle il a été élu ou choisi dans son entreprise, son administration ou son collectif de travail (par exemple, « responsable scientifique » ou « responsable de filière »). On voit facilement que ces points de vue dépendent des systèmes

de référence que l'on choisit, des modes de classification en vigueur au sein de ces systèmes (la population active, la fonction publique, l'organisation) mais aussi des valorisations affectives de chacun... Tous les points de vue ne sont pas nécessairement possibles sur toutes les activités de travail qu'on appelle, en français, professionnelles. On voit donc à quel point déclarer sa profession (en particulier) ou définir les professions (en général) engage un travail à la fois cognitif (des savoirs sur les appellations, les spécialités, les filières), affectif (des valeurs et des préférences) et conatif (des actions pour défendre ses intérêts, des références à des mouvements collectifs).

Le triple enjeu des professions

À égale distance d'une ambition encyclopédique (impossible à tenir), qui aurait consisté à englober dans la sociologie des professions tous les problèmes abordés par la sociologie du travail et de celle des organisations (sans compter les tentatives de fonder une sociologie de l'entreprise, voire de l'emploi ou de la formation), et d'une tentation restrictive et normative consistant à réduire la sociologie des professions aux questions traitées par la *Sociology of the Professions*, nous avons opté pour le parti consistant à présenter des travaux sociologiques, mais aussi parfois historiques; des synthèses théoriques, mais aussi surtout empiriques, qui tentent de conceptualiser, d'analyser, de décrire et parfois de comparer les professions selon le triple point de vue (cognitif, affectif et conatif) suivant :

- Les professions représentent des formes historiques d'organisation sociale, de catégorisation des activités de travail qui constituent des enjeux politiques, inséparables de la question des rapports entre l'État et les individus, question désignée traditionnellement, depuis Durkheim, en sociologie, comme celle des « groupes intermédiaires ».

- Les professions sont aussi des formes historiques d'accomplissement de soi, des cadres d'identification subjective et d'expression de valeurs d'ordre éthique ayant des significations culturelles. L'origine religieuse du terme « profession » pose aux sociologues les questions du sens subjectif des activités de travail, de la dynamique des cultures professionnelles et des formes d'individualités qui constituent, depuis Max Weber, des préoccupations centrales de la sociologie.

- Les professions sont, enfin, des formes historiques de coalitions d'acteurs qui défendent leurs intérêts en essayant d'assurer et de maintenir une fermeture de leur marché du travail, un monopole pour leurs activités, une clientèle assurée pour leur service, un emploi stable et une rémunération élevée, une reconnaissance de leur expertise. Cet enjeu économique pose la question de la compatibilité entre professions et marché et, au-delà, celle de l'avenir des professions dans une économie de marché de plus en plus rationalisée et mondialisée.

Ces trois enjeux politiques, éthiques-culturels et économiques formeront la trame de cet ouvrage et les critères de choix – nécessairement arbitraires – des travaux présentés. Pour nous, la sociologie des professions a donc un triple objet : l'organisation sociale des activités de travail, la signification subjective de celles-ci et les modes de structuration des marchés du travail. Elle ne recoupe ni toute la sociologie du travail (qui s'intéresse aussi aux technologies, aux pratiques de travail), ni toute la sociologie des organisations (qui s'intéresse aussi aux formes de management, à la gestion) mais touche également à la sociologie de l'éducation (formation professionnelle) et même aux sociologies politiques et religieuses (relation entre profession et croyances). Nous avons opté pour une démarche à la fois historiquement progressive et sociologiquement comparative permettant de lier des modèles historiques, des élaborations théoriques et des recherches empiriques.

Il nous a paru en effet impossible de présenter des recherches sociologiques sur des groupes professionnels contemporains (troisième partie et quatrième partie) sans avoir éclairé auparavant les traditions théoriques auxquelles se référaient souvent ces travaux (deuxième partie) et les modèles religieux et politiques d'où ils étaient issus (première partie). La présentation des théories spécifiquement sociologiques des professions (celles de Durkheim et Weber, mais aussi celles de Parsons et de Hughes ainsi que celles qui en sont issues) se trouve ainsi précédée d'une rapide présentation des traditions dont elles relèvent – qui ne sont pas que nationales, mais aussi culturelles et religieuses – suivie par l'exposé de travaux français qui nous ont paru relever manifestement de la sociologie des professions ainsi définie.

Parmi les enjeux précédents, le dernier nous semble particulièrement à l'ordre du jour. N'assiste-t-on pas, en effet, depuis le milieu des années 1980, à une dérégulation généralisée des activités économiques et même à des tentatives de transposer la logique du marché dans toutes les activités professionnelles ? Le modèle de l'entreprise, issu du modèle libéral, n'est-il pas en train de supplanter tous les autres modèles ? N'existe-t-il pas un antagonisme irréductible entre « profession » (quel que soit le sens qu'on lui donne) et « entreprise » ou « organisation » (quelle que soit sa forme) ? Cet enjeu constituera un des fils conducteurs de l'ouvrage, notamment à travers la question des recompositions des groupes professionnels et celle des identités professionnelles des salariés aujourd'hui.

Le plan de l'ouvrage : modèles, théories et recherches

Modèles • Cette perspective s'enracine dans l'hypothèse (que nous ne prétendons pas démontrer) qu'il existe un nombre limité de modèles de croyances et d'institutions, de catégories et de formes sociales, de valeurs et